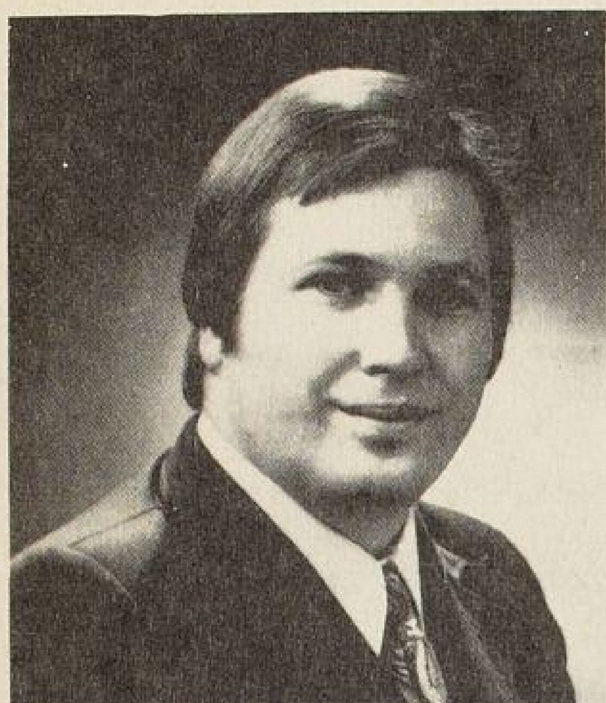
« De quel réconfort sont pour moi la fidélité des membres de l'Union des Jeunes pour le Progrès et surtout leur ferme détermination d'assurer à la France un avenir qui soit digne d'elle. »

CHARLES DE GAULLE, 29 mai 1969



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

3e CIRCONSCRIPTION

ELECTIONS LÉGISLATIVES
DE MARS 1978



André GALLAND

CANDIDAT U.J.P.

38 ans, marié, père de 3 enfants
1 garçon, 2 filles

Diplômé d'Etat de Pédicurie
Exerce la profession de pédicure-podologue, à Annemasse et dans la Région.

Milite pour le Gaullisme depuis l'âge de 18 ans.

Chantal MOLLIER

SUPPLÉANTE U.J.P.

24 ans, mariée,
mère de 4 enfants, 3 garçons, 1 fille

Diplômée de comptabilité,
femme au foyer.

Milite au Sein de l'Amicale des Parents d'Elèves et du Conseil de l'Ecole publique des Houches.

Pourquoi une candidature gaulliste ?

Madame, Monsieur,

Ma candidature qui se situe dans la perspective d'une Société nouvelle, réformiste et humaniste, se place résolument en dehors des luttes stériles et des jeux électoraux qui sont l'apanage d'une classe politique totalement dépassée par les bouleversements et les transformations de notre monde moderne.

Avec l'U.J.P., j'ai choisi d'œuvrer pour une société de participation, parce que je suis opposé, voir même révolté par les abus qu'engendrent le capitalisme sauvage, que nous connaissons et, parce que je refuse, au nom de la liberté, les fausses solutions collectivistes et totalitaristes que propose le marxisme. Cette voie est la troisième voie préconisée par le Général de Gaulle: celle de la Participation.

Je souhaite que l'Homme de cette fin du XXe siècle soit pleinement responsable de son cadre de vie, de son entreprise, de son quartier, de sa cité et de sa région. Pour cela, il faut promouvoir une société qui soit véritablement au service des citoyens.

IL FAUT POUR Y PARVENIR :

- – **Réformer l'administration,** afin de la placer au service du public. Elle doit donc cesser d'être un Etat dans l'Etat.
- – **Réaliser la réforme de l'entreprise,** qui associerait les travailleurs aux décisions, à la gestion et

aux profits, leur permettant de se sentir concernés par la vie économique de l'entreprise.
J'affirme que l'économie doit être au service de l'Homme, qu'elle doit être génératrice d'une politique sociale moderne et hardie.

● – **Défendre le principe d'une France indépendante et debout,** au sein d'une Europe libre et non inféodée à l'un ou l'autre des super-grands.

● – **Protéger l'exploitation familiale** quelle soit commerciale, artisanale ou agricole, en favorisant son essor, en allégeant les contraintes qui pèsent trop lourdement sur elle actuellement.

● – **Garantir les libertés, toutes les libertés.** La liberté ne se divise pas, elle forme un tout.

● – **Restaurer une sécurité réelle** dans nos villes et nos campagnes et lutter contre le vandalisme.

● – **Redonner vie à la Famille** : c'est la cellule de base de toute société équilibrée. En activant la création de structures d'accueil pour les enfants et l'instauration d'un salaire de mère au foyer, la mère de famille pourra véritablement choisir entre exercer une profession ou élever ses enfants.

C'est donc une société plus juste, plus humaine dont le moteur essentiel est la participation des citoyens à la vie publique, économique et sociale de la Nation, que je souhaite.
Cé combat fidèle aux enseignements du Général de Gaulle entend être la solution à la crise morale que traverse, aujourd'hui, notre pays.

EN CE QUI CONCERNE LE DÉPUTÉ, IL DOIT ETRE :

● – **l'interlocuteur** privilégié des groupes constitués (municipalité, département, associations et groupements socio-professionnels).

● – **le relais** entre le particulier et le pouvoir, le relais entre les divers groupes socio-professionnels et le pouvoir.

● – **l'animateur** politique de sa circonscription, en créant des groupes d'études chargés de mieux informer la population. Il serait ainsi lui-même mieux informé des problèmes soci[illegible]-économiques qui se posent dans sa circonscription.

● – **L'élu de la nation qui fasse réellement son travail** à l'assemblée nationale, qui ne néglige pas le travail en commissions, qui contrôle éffectivement l'administration et l'action gouvernementale. Il doit rendre compte de son mandat régulièrement.

C'est par la pratique constante de la concertation avec les citoyens que le député connaîtra leurs aspirations, leurs revendications et pourra les traduire de façon concrète au parlement. C'est là son rôle, c'est là son devoir.

POUR LE MEILLEUR CHOIX VOTEZ

André GALLAND

Chantal MOLLIER

SUPPLÉANTE

« NOUS VIVONS ET TRAVAILLONS PARMI VOUS ».

Vu, les candidats

Imp. des Voirons Cranves-Sales Annemasse